

Province de Québec

Municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois

Avis public

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 9 février 2021, à 19h30 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 489 chemin St-Louis, à Saint-Étienne-de-Beauharnois, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

DM-2021-01 Lot : 5 312 659 du Cadastre du Québec
Situé au 398 rue Montpetit
Zonage : Zone HC-2

Le propriétaire de l'immeuble a déposé le 21 décembre 2020 une demande de dérogation mineure visant à autoriser la distance latérale de la remise de 0.90 mètre.

L'article 37.2 du Règlement de zonage numéro 2002-127 fixe à 1 mètre la distance minimale de toutes lignes de lot pour les bâtiments et constructions accessoires.

La demande aura donc pour effet d'autoriser la distance latérale de la remise de 0.90 mètre alors que le règlement stipule que les bâtiments et constructions accessoires doivent être situés à 1 mètre de toutes lignes de lots.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce 25^e jour du mois de janvier 2021.

Ginette Prud'homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois

Certificat de publication

Avis public

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME #2020-03**

Je soussignée Ginette Prud'homme, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aujourd'hui **le 25 janvier 2021 entre 12 heures pm et 17 heures pm** à chacun des deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 janvier 2021.

Ginette Prud'homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière